

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 242 Freitag, 13.12.2002 120. Jahrgang

---

1. *Débitrice:* Resto-Cuisines Sàrl, rue des Alpes 51,  
1023 Crissier
2. *Déclaration de faillite:* 01.03.2001
3. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 23.12.2002
4. *Avance de frais:* CHF 3'000

*Indication:* La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

5. *Remarques:* But: vente et installation d'agencements de cuisines, ainsi que le service après-vente.  
Cette faillite a été traitée en la forme sommaire. L'actif ne couvrant plus les frais de liquidation, le président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne a prononcé la suspension par défaut d'actif.

Office des faillites de Lausanne  
1014 Lausanne

(00769846)